



L'EAU, UN BIEN COMMUN À GÉRER AVEC RIGUEUR

A l'heure où les débats sur les ressources et les usages de l'eau se font de plus en plus présents dans les médias et dans les esprits, il nous paraît important de jeter un regard en arrière pour saisir pleinement les enjeux pour notre Commune.

2016: Briis se réapproprie la distribution de l'eau, un choix qui a montré sa pertinence

Jusqu'en 2015, la distribution de l'eau à Briis était confiée à un opérateur privé, la Lyonnaise des Eaux (devenue SUEZ), celle-ci appliquait des hausses tarifaires régulières, peu justifiées et opaques. Au cours du mandat 2014-2020, la municipalité a étudié la possibilité de mettre en place un contrôle citoyen sur la gestion de l'eau. Cette réflexion porte ses fruits en 2016 quand la municipalité crée une régie publique communale, mettant fin à un contrat de 50 ans et s'engageant à faire baisser le prix de l'eau. En exergue, elle rappelait que « **L'eau est un bien commun de l'humanité indispensable à la vie** » et qu'un strict contrôle citoyen est indispensable à la gestion de sa distribution. Pour des raisons techniques (géographie des réseaux de distribution), les hameaux du sud (Launay Maréchaux et Le Coudray) n'ont pas pu bénéficier de ce changement.

Dix ans ont passé depuis et le bilan est clair :

- Le prix de l'eau a baissé de 20 % après la mise en place de la régie publique.
- Le tarif est compétitif vis-à-vis des communes avoisinantes: 1,90 €/m³ à Briis, contre 2,63 € à Limours, 2,21 € à Angervilliers, Forges,

Fontenay, Courson, Vaugrigneuse, Saint-Maurice et 2,07 € à Janvry (valeurs ht)

- Les tarifs sont restés stables pendant plusieurs années, que ce soit pour l'abonnement ou le prix du m³, avec une hausse limitée en 2024

Ce choix de gestion publique a permis une maîtrise durable des prix, au bénéfice des habitants.

Une alternative publique contre les tarifs de SUEZ

Aujourd'hui notre régie reste cliente de l'eau envers SUEZ qui la produit en grande majorité dans l'usine de Morsang-sur-Seine, mais le contrat décennal est arrivé à échéance cette année et SUEZ propose une hausse de l'ordre de 40 % pour le renouvellement!

Au cours de ces dernières années, de nouvelles régies publiques se sont créés ainsi que des syndicats intercommunaux importants. En particulier, le syndicat « Eaux du sud francilien », soutenu par le Conseil général de l'Essonne, qui envisage la reprise de l'usine de Morsang-sur-Seine et du réseau de distribution actuellement gérés par SUEZ afin de fournir l'eau à un juste prix : **0,50€ ht le m³**.

A titre comparatif, SUEZ le propose aujourd'hui entre 0,715€ht et 0,735€ht, alors que le prix demandé en 2016 était de 0,547€ ht le m³. Les études du syndicat, elles, estiment le coût réel de production dans l'usine de Morsang-sur-Seine à 0,29€ ht par m³.

Un enjeu fort qui mérite notre vigilance

Maintenir le coût de l'eau potable au niveau le plus bas possible est un impératif de justice sociale. Mais il faut avoir en tête que la facture d'eau ne se limite pas à l'eau potable : elle inclut aussi l'assainissement des eaux usées et diverses contributions à des organismes, avec une partie fixe (abonnements) et une partie proportionnelle à la consommation. In fine, sur la facture, l'eau potable pèse souvent moins lourd que le reste (à titre d'information, dans le bourg, pour une consommation moyenne de 83 m³, la part de l'eau potable est de 36 % de la facture totale !).

Les évolutions réglementaires sur le traitement des eaux usées vont **alourdir cette part** dans les années à venir, et la nécessité d'éliminer

davantage de polluants va elle aussi **renchérir le prix de production de l'eau potable**. Il ne faut pas non plus oublier que le réseau, construit au fil des 50 années par l'entreprise « SUEZ » doit être renouvelé progressivement. C'est pourquoi tout doit être envisagé pour contenir, voire abaisser, le prix de l'eau achetée par la régie. Ce sujet retiendra toute notre attention dans les semaines à venir, et nous continuerons à vous en tenir informés.

L'eau est une ressource qui n'est pas inépuisable et ne peut être considérée comme une marchandise ordinaire soumise aux seules règles du marché. Chacun doit pouvoir en disposer à un coût raisonnable.

Le choix fait en 2016 a montré qu'une gestion publique rigoureuse pouvait offrir un service de qualité à un prix maîtrisé. Face à la hausse annoncée par SUEZ, le rapprochement avec le syndicat « Eaux du sud francilien » semble être la voie la plus pertinente pour garantir un prix de l'eau maîtrisé durablement. Notre association suivra ce dossier de près.



BULLETIN D'ADHÉSION / RENOUVELLEMENT DE COTISATION

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent voter lors des Assemblées générales.

Prénom(s) : Nom :

Adresse :
.....

Téléphone : ☐ Je souhaite participer à la communauté WhatsApp de l'association.

Mail :

Signature :

Cotisation :

- Adhésion individuelle : 16 € • Couple : 25 €
- Étudiant-e et chercheur-se d'emploi : 8 €

Trésorier : Jean-François Tannau, 2 allée du Moulin à Bareau, 91 640 Briis-sous-Forges

Adresse postale : MJVA, place de la Libération, 91 640 Briis-sous-Forges



ensemblepourbriis.fr